Journal trimestriel d'information forestière

n°92 SYLVINFO

Novembre 2015

Champagne-Ardenne

Sommaire

1 Éditorial

2 Les forestiers s'informent

3 Tempêtes, tornades ! Visite de la Sté Piskorski

4 La cueillette sur les propriétés privées

5 Nouvelles de l'USM

6 Protéger sa forêt par un système de vidéo-surveillance

7 Le geai des chênes

8 Le rapport du CGAAER

9 Un colloque sur le changement climatique en Champagne-Ardenne

10 Journée de formation « Le chêne, état des lieux et perspectives »

11 Actualités.

Photo Bruno Rolland - CRPF RA © CNPF

Cardamine heptaphylla.

Editorial

La croisée des chemins

Il est désormais communément admis, parce que démontré, que le changement climatique marquera notre siècle. Ses effets deviennent progressivement perceptibles. Le milieu forestier n'y échappe pas. Au moment où l'attention se focalise pour quelques semaines sur les travaux de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique (COP 21), les forestiers français ont décidé à travers diverses initiatives, dont l'organisation du Forum Forêt, de mettre en avant leur capacité à gérer un espace ressource qu'il est essentiel de préserver en tenant compte des équilibres économiques, environnementaux et patrimoniaux.

Plus que jamais, les forestiers doivent être présents dans les discussions sur les choix politiques qui devront être pris pour répondre aux mutations inévitablement engendrées par des conditions climatiques nouvelles. Ils s'y préparent en travaillant à l'élaboration de modèles de gestion adaptés tout en sachant que la forêt reste un milieu naturel que l'on ne maîtrisera jamais totalement.

Ils restent néanmoins conscients que si rien ne peut se faire sans eux, ils ne feront rien seuls. C'est pourquoi, afin de prévenir les conflits d'usage déclenchés par les exigences sociales contradictoires auxquelles on soumet la forêt, il est important de débattre ouvertement avec l'ensemble de la société des options à prendre. Les enjeux sont clairement identifiés et on s'en empare de tous côtés pour proposer toutes sortes de voies. Il faudra bien en définir une.

Pour répondre efficacement aux perturbations qui s'annoncent, le temps est venu de réclamer la mise en œuvre d'une politique forestière volontariste et forte, dont le principe est oublié depuis trop longtemps dans notre pays. Nous sommes à la croisée des chemins et l'avenir de la forêt française dépend de la prise de conscience que nous serons capables de déclencher. C'est pourquoi il est indispensable que chacun des 3,5 millions de forestiers privés se mobilise pour y parvenir.

Patrice Bonhomme
Président UFPCA
Président du CRPF
de Champagne-Ardenne

" Une forêt privée gérée et préservée par un réseau d'Hommes compétents au service des générations futures "

Les forestiers s'informent

Ce Samedi 26 Septembre à 14 heures, la délégation régionale Champagne-Ardenne du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) en partenariat avec la Coopérative Forestière de Haute Marne (CPF 52) a organisé une réunion d'information à destination des propriétaires de parcelles boisées des communes d'Aigremont, Bourbonne les Bains, Le Chatelet sur Meuse, La-rivière–Arnoncourt et Serqueux.

Photo N. Bourbigot

Réunion d'informations sur le terrain.

La forêt privée de ce secteur représente environ 2 700 ha répartis entre 2 250 propriétaires. Le morcellement est donc important puisqu'un propriétaire forestier du secteur possède en moyenne, 1,21 ha en plusieurs parcelles cadastrales.

Cette réunion a été l'occasion pour une vingtaine de propriétaires forestiers de se former à la gestion durable de la forêt ainsi qu'aux opérations à effectuer (éclaircies, plantations ...) sur des parcelles boisées représentatives du secteur. Les propriétaires présents ont également obtenu des notions sur la commercialisation des bois ainsi que sur la santé de la forêt, le droit de préférence et la réglementation des coupes. Ces thèmes ont ensuite été illustrés sur le terrain par des exemples concrets.

L'objectif principal de cette réunion était de diffuser des connaissances forestières de base auprès des propriétaires de bois ou forêt. Le second objectif est de réaliser une liste ainsi qu'une cartographie de parcelles dite « à vendre » afin de les proposer à des acheteurs potentiels. Enfin, le dernier objectif est d'inciter les propriétaires du secteur à se regrouper afin d'effectuer des coupes ou des travaux en commun (plantations, route forestière ...).

La réunion s'est terminée par le verre de l'amitié offert par la coopérative forestière de Haute–Marne ; les propriétaires se retrouveront peut-être lors d'une nouvelle réunion afin de créer (en fonction des volontés) une association de « gestion forestière ».

J. Petit

Photo N. Bourbigot

Réunion d'informations en salle.

Le CNPF est un établissement public apportant gratuitement conseil aux propriétaires de bois ou forêts. Pour contacter le Centre National de la Propriété Forestière – Antenne de Haute-Marne : Jimmy PETIT – 03.25.03.40.84 – jimmy.petit@crpf.fr

LA FORÊT PRIVÉE ARDENNAISE

Tempêtes, tornades !!! Où sont mes assurances ?

L'été qui s'achève n'a pas épargné un certain nombre de propriétaires forestiers qui ont eu la mauvaise surprise de subir un de ces accidents climatiques de plus en plus fréquents depuis que l'on nous parle et reparle d'un certain changement climatique : il ne nous menace plus puisqu'il est bien là. Et la preuve hélas s'est bel et bien manifestée à nouveau.

Chez certains d'entre nous, des arbres ou des branches sont tombés sur des chemins ou des routes sans dommage sur des personnes ou des biens (à ma connaissance) ; mais ne nous réjouissons pas trop vite cela arrivera tôt ou tard.

Il est urgent pour les propriétaires en général (et en particulier en Champagne Ardenne) de se prémunir au plus vite contre ce genre de risque par une Assurance Responsabilité Civile, si ce n'est déjà fait.

Est-il utile de rappeler à ceux qui l'ignorent que l'adhésion au syndicat départemental de propriétaires forestiers procure cette assurance automatiquement et sans frais supplémentaire. Et en plus, le syndicat se charge de conseiller les propriétaires pour les aider à déclarer les sinistres.

Pour d'autres propriétaires, les dommages des tempêtes et tornades de l'été ont détruit des parcelles forestières au moins partiellement. Dans ce cas, là aussi l'adhésion au syndicat est bien utile. Elle permet en effet depuis 2 ans aux propriétaires de contracter une assurance Incendie tempête à des conditions extrêmement avantageuses auprès de SYLVASSUR. Si certains propriétaires forestiers de Champagne Ardenne ont été parmi les premiers à s'assurer auprès de SYLVASSUR, beaucoup d'entre nous ne sont pas encore assurés.

En conclusion, n'attendons pas les catastrophes naturelles sans nous assurer ; c'est un risque qu'il ne faut pas courir

H. Balsan
Président du syndicat des Ardennes

Visite de la société Piskorski à Brieulles/Meuse CETEF des Ardennes

Le Centre d'études technique forestières des Ardennes (CETEF 08) a organisé le 25 septembre 2015 dernier une réunion forestière ayant pour thème «le Bois Energie» chez les établissements PISKORSKI à Brieulles/Meuse.

Cette société d'exploitation forestière est spécialisée dans l'achat de bois d'industrie destiné à l'industrie lourde du bois (Unilin, Burgo Harnoncourt,...). Elle a développé également une activité « Bois Energie » importante, à savoir :

- Fabrication et commercialisation de plaquettes forestières pour les chaufferies industrielles ou de petite taille.
- Atelier de transformation et de commercialisation de bois de chauffage en bûches destinées aux particuliers. 2 lignes de sciage-fendage des bois en long alimentent des séchoirs (durée de séchage : 1 semaine), la capacité de cette unité est de 20 000 stères/an. Les bûches sont ensuite palettisées et proposées à la vente.
- La société a développé un site internet (www.piskorski-bois-energie.fr) de commerce en ligne de ses produits (bois de chauffage, granulés bois en sacs ou en vrac, équipements et accessoires de cheminée).
- Dotée d'un « parc camion » important et d'un service logistique compétent, elle est à même de répondre rapidement aux attentes des clients.

Photo Ph. Juino.

Fendeuse.

L'entreprise est sans cesse à la recherche d'outils permettant d'optimiser la transformation, elle n'est pas à cours d'idées et va de l'avant en investissant dans du matériel ou des procédés innovants.

Photo Ph. Juino.

Fabrication de plaquettes forestières.

Parmi les 70 membres du CETEF des Ardennes, 25 étaient présents lors de cette réunion. L'association organise chaque année 3 réunions avec des thèmes variés (visite en forêt avec des thématiques nombreuses, visite d'usines ...). Les réunions sont généralement organisées les vendredis dans la convivialité et la bonne humeur et sont très instructives.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le secrétariat du CETEF au 03 24 57 52 11.

D. Renaud - COFA

La cueillette sur les propriétés privées

Les champignons sauvages appartiennent de plein droit au propriétaire du sol. Ils ne sont pas *res nullius* ***comme le gibier (qui n'appartient à personne). En effet, l'article 547 du code civil est formel : « les fruits naturels ou industriels de la terre appartiennent au propriétaire par droit d'accession ».***

Leur cueillette n'est, par conséquent, tolérée qu'aux conditions suivantes :

- demander l'autorisation au propriétaire ;
- respecter les lieux, les animaux et les panneaux d'interdiction ;
- ramasser avec parcimonie ;
- consulter les arrêtés préfectoraux et communaux en mairie.

La jurisprudence est constante à propos de la cueillette des champignons :

- non seulement ils appartiennent au propriétaire du sol et donc son autorisation est nécessaire ;

Photo M. Mouas

Cueillette de champignons

- mais encore le propriétaire du sol n'est pas obligé, pour conserver son droit sur les fruits naturels ou industriels de la terre, de clôturer son immeuble ou d'en interdire l'accès par voie d'affiches ou d'autres moyens.

Autrement dit, le fait de ne pas avertir par un panneau « cueillette de champignons interdite » n'est pas une faute et n'autorise pas les ramasseurs à pénétrer sur la propriété que ce soit un bois, un pré, un champ, etc.

Ramasser des champignons chez autrui c'est du vol (l'article 311-1 du code pénal dit bien que « le vol est la soustraction frauduleuse de la chose d'autrui »). Depuis l'entrée en vigueur du nouveau Code forestier le 1er juillet 2012, il n'existe plus de seuil sous lequel la récolte serait « tolérée » ; la nature des peines a été profondément remaniée et les sanctions sont désormais sans commune mesure avec celles qui étaient prévues auparavant.

D'après l'article R163-5 du code forestier, une récolte sans autorisation inférieure à 10 litres est passible d'une amende maximale de 750 €. Une récolte supérieure à 10 litres et quel que soit le volume pour les truffes, peut être sanctionnée jusqu'à 45 000 € d'amende et 3 ans d'emprisonnement. Cette peine peut être portée à 75 000 € d'amende et 5 ans d'emprisonnement en cas de circonstances aggravantes : plusieurs personnes ou complices, violences sur autrui, actes de dégradation...

Bien évidemment, sous couvert de respecter les arrêtés préfectoraux, le propriétaire du sol peut cueillir chez lui les champignons sauvages.

Cette règle est valable pour toutes les sortes de cueillettes : petits fruits, glands, faines, bois morts, fleurs, etc.

Source : Article dans Portail des Forestiers Privés

Daniel Roucous

Stéphane Nalin - CRPF PACA © CNPF

Panneau en forêt

Nouvelles de l'Union Sylviculteurs de la Marne

Lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2015 qui clôturait l'exercice 2014, 2 administrateurs ne se représentaient pas. 2 nouvelles personnes ont donc été élues au Conseil d'Administration : Messieurs JEANNET et LARONZE.

Nouveau Conseil d'Administration

Nom - Prénom	Élu(e)	Adresse
Mme MASSON Sophie	2013	3 rue René Popelin - 51000 Châlons-en-Champagne
Mme WILAUME Françoise	2014	2 rue Thibault - 51260 Saron/Aube
M. DROULLE Philippe	2013	13 rue des Templiers - 51100 Reims
M. GIRARD François	2014	1 rue Triplette - 02330 Artonges
M. GRIVOT André	2014	La rue des Meulières - 51270 La Chapelle s/s Orbais
M. JEANNET René		1 rue d'Enfer - 51290 Sainte-Marie-du-Lac
M. KIJEWSKI André	2014	35 rue du Faubourg de Condé - 51210 Montmirail
M. LARONZE Jean-Yves		Les Hauts de St Nicaise-276 bd Pommery-51100 Reims
M. LAURAIN Guy	2014	52 avenue de Soissons - 02400 Château-Thierry
M. LEGENDRE Jean-Christophe		10 rue de l'Eglise - 51700 Passy-Grigny
M. MOREAU Thibault	2013	38 rue Pierre Brossolette - 51100 Reims
M. THIRION Michel	2013	2 bis rue de Champigny - 51370 Thillois

Monsieur GIRARD, pour raison personnelle, n'a pas souhaité poursuivre le mandat de Président.
Qu'il soit ici remercié d'avoir assumé cette mission qu'il avait lui-même qualifiée d'intérimaire, lors de son élection.
Le Syndicat semble désormais en ordre de marche, mais il est fragilisé par le peu de disponibilité de vos élus au Bureau et au Conseil d'Administration. La plupart sont en activité. Ils se sont néanmoins engagés pour éviter la dissolution du Syndicat. Nous comptons donc sur votre aide et vos compétences pour nous venir en aide.
En effet, les commissions ou réunions, auxquelles votre Syndicat doit légitimement participer, sont nombreuses et se tiennent la journée. Pas loin de 20 représentations sont nécessaires à des fréquences variables au cours de l'année. Nous reviendrons prochainement vers vous pour vous les présenter et faire appel à des bonnes volontés pour représenter l'Union des Sylviculteurs de la Marne, c'est-à-dire vous !

Le Conseil d'Administration a souhaité développer l'information de ses adhérents.

Ceci est difficile par les voies du courrier postal : réactivité, temps et coût financier. Aussi, nous sommes obligés de privilégier l'envoi par mail.

Merci de nous communiquer votre adresse électronique en envoyant un message vous identifiant, à l'adresse du syndicat : syndicatforetsprivees.51@wanadoo.fr et de nous préciser si vous acceptez que votre adresse apparaisse en clair lors d'envoi aux seuls adhérents.

Le Bureau et le Conseil d'Administration sont à votre écoute pour toutes remarques et propositions sur le fonctionnement de votre Syndicat, et tous sujets d'information.

M. Thirion

Nouveau Bureau

Le Conseil d'Administration du 8 juillet dernier a élu un nouveau Bureau :

Président :
Monsieur THIRION Michel

Vice-président :
Monsieur MOREAU Thibault

Trésorier :
Monsieur LEGENDRE Jean-Christophe

Secrétaire :
Madame WILAUME Françoise

Photo Ph. Juino.

Réunion forestière.

SPFSA
SYNDICAT des PROPRIÉTAIRES FORESTIERS SYLVICULTEURS de L'AUBE

Protéger sa forêt par un système de vidéo-surveillance

Face à la recrudescence des actes de vandalisme dans certaines forêts, il nous est apparu intéressant de proposer des solutions pour endiguer ce phénomène.
La solution de la vidéo-surveillance nous paraît constituer une solution intéressante même si deux écueils viennent inquiéter d'emblée :
- ***D'abord, le vol du matériel.***
- ***Par ailleurs, savoir ce qui est légal dans ce domaine.***

Législation

Afin de connaître précisément la législation en vigueur dans ce domaine, nous avons contacté la CNIL (Commission Nationale de l'informatique et des Libertés).
La pose de système de vidéo-surveillance en propriété privée ne fait l'objet d'aucune formalité auprès de la préfecture ni même de la CNIL. Les caméras ne doivent toutefois pas filmer un lieu public.

D'abord des panneaux !

On sait que la dissuasion est une arme redoutable et peu chère ! L'idée peut donc être, avant d'envisager mettre des caméras, de mettre des panneaux « Forêt sous vidéosurveillance ».
Nous avons fait établir des panneaux que nous commercialisons à 10 € TTC l'unité (20 cm x 30 cm).

Matériel

D'un point de vue technique, il existe aujourd'hui plusieurs types de caméras. Pour nous, il est important que ces dernières soit équipées d'un système infrarouge avec des diodes invisibles afin que des photos puissent être prises la nuit sans que l'appareil ne soit repérable.
Certaines peuvent envoyer, en temps réel, les images capturées sur un smartphone. L'appareil pouvant être déclenché par l'intermédiaire du capteur de mouvements. En cas de vol de bois, cela permet de donner l'alerte immédiatement ou d'identifier les individus.
Il faut savoir que les photos horodatées restent tout de même stockées sur une carte mémoire externe se trouvant dans l'appareil.

Ce dernier ayant une autonomie de batterie limitée, on peut mettre en place un capteur solaire afin de recharger la batterie durant la journée (étudié pour être invisible).
Le dispositif doit être bien dissimulé pour ne pas être volé ou dégradé. Mais il existe maintenant des boîtiers anti-vandale très performants.
Dans le cas du choix d'une caméra avec système d'envoi des données, une carte SIM doit être ajoutée avec un abonnement pour la transmission des informations, ce qui représente un coût d'environ 5 € par mois avec un forfait sans engagement.

Paul Bonhomme

Pour tout renseignement et/ou commande de matériel, contactez le Syndicat des Propriétaires Sylviculteurs de l'Aube
☎ 03.25.72.33.77
@ : spfs.aube@wanadoo.fr

10 € TTC

Type de caméra	Caméra infrarouge avec système d'envoi de données	Caméra infrarouge sans système d'envoi de données
Seule	320 €	240 €
Avec panneau solaire	410 €	330 €
Avec boitier anti-vandale	470 €	330 €
Avec panneau solaire + boitier anti-vandale	500 €	420 €

Tarifs approximatifs TTC au 01/09/2015

SPFSA
SYNDICAT des PROPRIÉTAIRES FORESTIERS SYLVICULTEURS de L'AUBE

Le geai des chênes : un auxiliaire précieux pour la régénération

Indépendamment des techniques sylvicoles mises en place par l'homme pour favoriser l'obtention d'une régénération naturelle des forêts, la dispersion des graines et fruits par les animaux, la zoochorie est également un facteur pouvant se révéler non négligeable. Nous nous intéresserons ici au cas du geai des chênes.

Dans le cas des coupes progressives classiques de régénération des chênes, l'homme compte en effet essentiellement sur la gravité en maintenant des arbres « semenciers » (idéalement des gros chênes de bonne qualité avec un houppier très étalé) au-dessus des zones dépourvues de semis de telle sorte que les glands puissent y tomber et y germer.
Cependant, certains animaux peuvent également participer à la dispersion de ces fruits.

En Europe, une quarantaine d'espèces animales consomme des glands :

- des grands mammifères (cervidés et sanglier), ainsi que certains oiseaux (faisan de Colchide, palombe, canards,…) qui ne permettent pas d'ensemencer du fait de la destruction des glands lors de leur ingestion,
- des oiseaux comme les pics, qui stockent les glands en dehors du sol, sans possibilité d'obtention de régénération,
- des petits mammifères (écureuil roux, campagnols,…), qui cachent les glands à proximité immédiate des semenciers, avec donc un impact assez faible sur la colonisation du terrain par les futurs semis de chêne,
- des oiseaux (geai des chênes, corbeau freux,…) qui transportent les glands jusqu'à assez loin des semenciers et les cachent intacts en terre.

Seul le dernier groupe évoqué permet d'obtenir une dispersion des graines importante, tant en quantité qu'en expansion géographique, tout particulièrement le geai des chênes *(Garrulus glandarius, de la famille des Corvidés)*.
Le régime alimentaire du geai se compose de petits animaux, de graines et de fruits saisonniers (baies, céréales,…) et des glands qu'il ingère très régulièrement toute l'année.
Le geai commence à récolter et stocker les glands à l'automne. Il choisit préférentiellement des glands parvenus à maturité et ne garde que ceux qui ne sont pas parasités et dont l'enveloppe est intacte. Il s'agit donc de glands viables et aptes à la germination. Par ailleurs, il a été observé que les glands de chêne pédonculé étaient prioritairement retenus, car plus faciles à transporter, de par leur poids et leur forme, par rapport à ceux du chêne sessile.
Le geai récupère des glands dans un rayon d'une dizaine de kilomètres autour de son site de nidification, près duquel il revient les stocker. Il les cache dans le sol où il les recouvre de terre pour obtenir un camouflage parfait. Ce scénario est répété individuellement pour chaque gland ramené, en maintenant une distance régulière entre eux. Les zones de cache correspondent le plus souvent à des milieux où le couvert est clair à clairiéré et avec un sol pas trop compact. Le geai conserve en mémoire efficacement l'emplacement précis des glands qu'il a camouflés et parvient même à les retrouver rapidement sous la neige.
La qualité des glands sélectionnés par le geai et les conditions dans lesquelles il les stocke permettent leur germination durant la saison de végétation suivante, s'il ne les consomme pas entre-temps.
Lorsque la plantule (jeune-pousse du chêne) se développe, le geai vient se nourrir des cotylédons (réserves de la graine qui se dégradent au moment de la germination en étant utilisées par la future plante) qu'il parvient à arracher avec son bec. À moins que la plantule ne soit trop jeune (moins d'une semaine), la croissance rapide des racines lui permet de survivre, puis de croître normalement.

Le geai des chênes (Garrulus glandarius)

D'après une étude menée par SCHUSTER en 1950, un geai disséminerait environ 4 600 glands par an, dont la moitié donnerait un semis de chêne viable. Enfin, le bec du geai laissant une marque caractéristique en forme de V sur les glands qu'il a transporté, BOSSEMA a pu authentifier en 1979 que 59 % des plantules de chênes dans les régénérations naturelles qu'il a sondé étaient issues de glands enfouis par le geai. Un atout non négligeable pour la forêt, donc.

P. Pattier

Sources : Ducousso A., Petit R., 1994. Le geai des chênes. INRA. Forêt-entreprise n° 97. Pages 60-64 ; Grant P. J., Mullarney K., Svensson L., Zetterström D., 1999. Le guide ornitho. Delachaux et Niestlé S. A. 400 pages

Le rapport du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces ruraux (CGAAER) sur la filière bois

Le secteur forêt-bois, étendu et complexe, n'est doté d'une interprofession nationale reconnue par les pouvoirs publics, France Bois Forêt (FBF), que depuis décembre 2004. À l'occasion du 10ème anniversaire de sa création et au moment où elle élisait un nouveau président : Monsieur Cyril Le Picard, les ministères en charge de l'agriculture et de l'économie ont souhaité disposer d'un état des lieux de l'interprofession et de propositions pour son avenir.

La mission a auditionné tous les principaux acteurs de la filière. Elle a collationné les différents textes régissant cette interprofession. Elle a procédé à un examen de diverses pièces administratives et comptables que France Bois Forêt lui a communiquées sans difficulté.

La mission a pris la mesure de l'action de France Bois Forêt

L'interprofession assure un ensemble d'interventions couvrant toute la filière en matière de recherche, de communication et d'éducation. Elle est financée par une contribution volontaire obligatoire (CVO) représentant 7 millions €/an.

Photo Ph. Juino.

Bûcheron.

France Bois Forêt rencontre plusieurs difficultés sérieuses et persistantes et des points nécessitent d'être améliorés rapidement :

- absence de stratégie,
- situation financière très dégradée en 2012 et 2013 et pas complètement rétablie,
- fonctionnement interne manquant de rigueur,
- prise en compte insuffisante des particularités des régions et des produits, très divers dans notre pays.

Le paysage interprofessionnel du secteur forêt-bois est particulièrement compliqué

France Bois Forêt n'en couvre qu'une partie, positionnée à l'amont de la filière. Á ses côtés, le Comité professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois (CODIFAB) et l'association France Bois Industries Entreprises (FBIE) représentent l'aval (le CODIFAB gère une taxe fiscale affectée), et l'association nationale France Bois Région (FBR) fédère les associations interprofessionnelles régionales.

Les difficultés à obtenir un consensus dans l'ensemble de la filière sont illustrées par l'incapacité des acteurs à créer un observatoire économique commun.

Or, les objectifs collectifs ambitieux affichés dans le cadre du contrat stratégique de filière forêt-bois et dans la loi d'avenir d'octobre 2014, ne seront atteints que si la filière parvient à se regrouper à la fois dans la réflexion et dans l'action.

La mission a examiné divers scénarios d'évolution des instances interprofessionnelles de la filière

Tenant compte des positions des acteurs, la mission suggère la mise en œuvre d'un scénario préparatoire qui rassemblerait tous les organismes interprofessionnels nationaux dans une fédération unique, capable d'élaborer et de défendre une stratégie commune.

La mise en place d'un observatoire économique devant être l'une des priorités de cet organisme. La mission recommande enfin aux pouvoirs publics une approche plus interministérielle du secteur forêt-bois.

Source : http://agriculture.gouv.fr/linterprofession-france-bois-foret-situation-et-perspectives-apres-dix-ans-dexistence

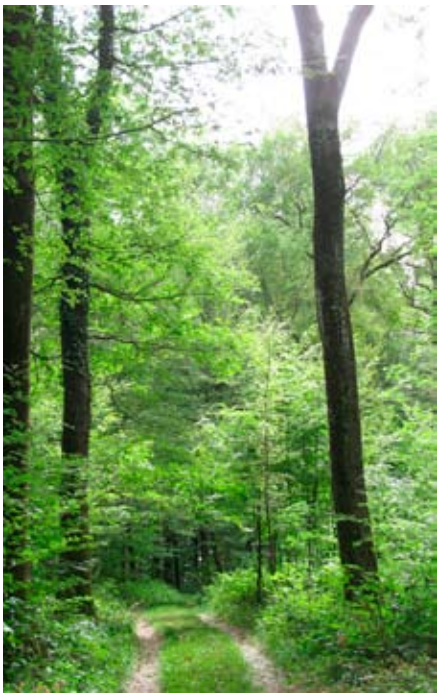

Photo Ph. Juino.

Sous-bois.

Photo Ph. Juino.

Grumier.

Un colloque sur le changement climatique en Champagne-Ardenne

Dans la continuité du Forum Forêt, l'Union de la forêt privée de Champagne-Ardenne (UFPCA), soutenue par la Région Champagne-Ardenne, organise un colloque sur le changement climatique le 27 novembre 2015.

Pour les forestiers (propriétaires et gestionnaires) qui ne peuvent se rendre à Paris (75) au Forum Forêt du 13 novembre *(voir article page 11)*, l'UFPCA a invité une partie des intervenants pour présenter leurs connaissances sur la forêt et le changement climatique.

L'événement se tiendra au :
Centre de conférences Gabriel Rigot, à l'entrée du Complexe agricole du Mont Bernard, Route de Suippes, 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE.

Le programme sera le suivant :
17 h 30 : Accueil des participants.
18 h - 18 h 30 : Stratégies pour l'adaptation des forêts au changement climatique (par Florence Edouard, ONF Bourgogne-Champagne).
18 h 30 - 19 h : Place de la diversité génétique dans l'adaptation des forêts au changement climatique (par Hervé Le Bouler, ONF Département Recherche, Développement et Innovation, Conservatoire Génétique des Arbres Forestiers).
19 h - 19 h 30 : Les projets carbone forestiers : des initiatives d'atténuation du changement climatique (par Olivier Gleizes, Forêt & carbone, CNPF-IDF antenne de Nancy).
19 h 30 - 20 h 30 : Discussion et débat avec le public.
20 h 30 - 22 h : Cocktail et buffet repas
Nous encourageons fortement les propriétaires forestiers de Champagne-Ardenne à participer à ce colloque. Des transports en bus seront affrétés spécialement au départ de : Troyes (10), Charleville-Mézières (08) et Chaumont (52) pour faciliter les déplacements et retours en soirée. Une participation de 10 € est demandée pour chaque inscription.
Un courrier de confirmation de votre inscription, détaillant les points de départ et horaires du bus choisi, vous sera transmis la semaine précédant le colloque.

Photo H. Feuilly

Photo H. Feuilly

OUI, je souhaite m'inscrire au colloque champardennais « Forêt et climat » du 27/11/2015 :

❑ Mme ❑ M. NOM :..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....Téléphone : ..... Email : .....@.....

Je désire profiter de l'un des transports en bus mis à disposition : ❑ Oui ❑ Non

❑ Au départ de Chaumont (52)

❑ Au départ de Troyes (10)

❑ Au départ de Charleville-Mézières (08)

Avec le soutien financier de :

Je serai accompagné(e) de ..... personnes.
Noms et prénoms des autres participants le cas échéant :

.....

.....

Je joins un chèque de : ..... € (soit 10 € de participation/personne) à l'ordre de «UFPCA»

Réponse et règlement à retourner à «UFPCA - MRFB - Complexe Agricole du Mt Bernard - Route de Suippes - 51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE» **avant le 20 novembre 2015** *(fax : 03.55.03.57.05 ou courriel : ufpca@orange.fr)*

Journée de formation sur « le Chêne : état des lieux et perspectives » à Frampas (Haute-Marne)

Le 13 octobre dernier s'est tenue une journée de formation à destination des gestionnaires forestiers. 31 stagiaires étaient présents pour cette nouvelle formation organisée par l'Union de la forêt privée de Champagne-Ardenne (UFPCA), à Frampas en Haute-Marne, pour apprendre sur la gestion des chênaies et anticiper les changements climatiques.

Une présentation générale des chênes et chênaies a tout d'abord été réalisée par les 2 intervenants du CRPF de Champagne-Ardenne. Les critères de reconnaissance des chênes sessile et pédonculé ont été détaillés. Il faut retenir que ces 2 espèces ont des besoins différents.
La place des chênes dans un contexte de changement climatique a ensuite été abordée. Le principal changement annoncé à l'échelle du siècle est une répartition différente des précipitations au cours de l'année, avec une sécheresse estivale accentuée et des précipitations plus importantes en automne et en hiver.
Le **Chêne sessile**, qui s'adapte bien à des conditions assez diversifiées, supporterait plutôt bien les changements climatiques annoncés.

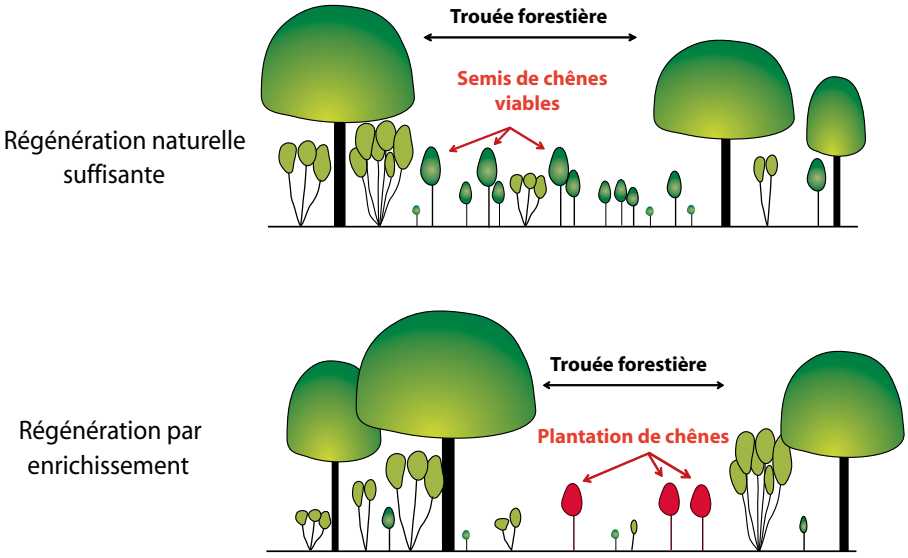

Principe de l'enrichissement de trouées.

À l'inverse, le **Chêne pédonculé**, qui craint le manque d'eau en été, verrait sa répartition géographique optimale réduire. Ce résultat est d'autant plus inquiétant que cette espèce est fréquemment en limite de station, voire hors station. Des analyses sont encore nécessaires avant de produire des cartes détaillées de risques potentiels pour chacune des essences.
Aussi, le **Chêne pubescent** pourrait être envisagé comme essence de substitution sur certains sols, mais des expérimentations sont également nécessaires avant toute action dans ce sens.
Un état des lieux du renouvellement des chênaies en propriété privée a été présenté. Il en ressort que les peuplements dans lesquels les bois moyens prédominent sont majoritaires sur notre région. De manière générale, le renouvellement des chênaies est insuffisant. Cela est dû à la fois à une faible part de peuplements mûrs, et à un manque d'investissement dans le renouvellement des chênaies. Il a été rappelé que le renouvellement (par régénération naturelle ou par plantation) est primordial et assure l'équilibre des forêts à long terme.

Photo : UFPCA

Démonstrations et explications sur le terrain.

Enfin, cette réunion a été l'occasion de présenter les premiers travaux sur la méthode d'introduction du chêne dans un peuplement adulte par enrichissement. Le schéma ci-dessus en montre le principe. Cette méthode est à envisager en traitement irrégulier lorsque la régénération naturelle en chêne est insuffisante.

E. Béraud - Chargé de mission CRPF
H. Feuilly - UFPCA

Actualités

Un nouveau rapport sur la filière bois

Le rapport du Député Christian Franqueville au premier ministre est paru le 8 septembre 2015.
Parmi les constats, celui concernant l'augmentation toujours plus forte des exportations de grumes (+ 77 % en valeur et + 61 % en volume en 2014) conjuguée à une baisse des récoltes en forêt, qui engendre une crise d'approvisionnement qualifiée d'alarmante.
Le rapport dresse ainsi **4 enjeux** :

- la sécurisation de l'approvisionnement : sécuriser l'approvisionnement des scieries, tout en assurant des débouchés réguliers pour les propriétaires.
- la modernisation de l'outil de production et la promotion sur les marchés extérieurs : créer les conditions pour que les qualités des bois français, résineux comme feuillus, soient mieux reconnues, tant sur le marché national qu'à l'étranger.
- la dynamisation de la gestion forestière pour accroître la mobilisation : mobiliser davantage la ressource bois, tout en garantissant son renouvellement, pour une forêt française répondant aux objectifs de la transition énergétique et écologique, comme à ceux de l'adaptation au changement climatique.
- enfin l'accroissement de la part des bois transformés à l'export : substituer aux exportations de bois bruts des exportations de sciages et d'autres produits à valeur ajoutée et participer ainsi à l'utilisation durable de la ressource bois, en respectant la hiérarchie des usages : d'abord bois d'oeuvre, ensuite bois d'industrie, enfin bois énergie.

et **25 propositions d'actions**, qui répondent à ces 4 enjeux structurants pour la filière, pour faire du bois français le matériau du futur :

- développer les contrats,
- créer un label sciages transformés en UE,
- poursuivre les réunions amont aval sur l'approvisionnement,
- moderniser les outils de production,
- innover et promouvoir le bois français,
- recouvrir la taxe sur le foncier non bâti sur 3 ans,
- renforcer la place des résineux dans le renouvellement forestier…

Il ne reste plus qu'à attendre les suites données à ce rapport !

Photo Ph. Juino.

Sciage champardennais.

Rappel : Le Forum Forêt du 13 novembre à Paris

Le Forum Forêt va s'étaler sur 149 jours, du 13 novembre 2015 au 16 avril 2016. La cérémonie d'ouverture aura lieu le vendredi 13 novembre, à Paris. L'objectif de cette journée est d'organiser un dialogue entre les scientifiques qui apporteront un état des lieux des connaissances, et des propriétaires forestiers et techniciens qui témoigneront de leurs expériences de terrain. Les forestiers se mobilisent et agissent face au changement climatique.

Objectif :
Au moment de la COP21 à Paris mais aussi après, il s'agit de faire connaître les enjeux du changement climatique pour les forestiers, de montrer la mobilisation et leurs capacités d'action pour relever le défi de l'adaptation.
La forêt atténue le changement climatique en stockant le CO_2, pour conserver son pouvoir d'atténuation, il faut une forêt adaptée au climat, c'est là que les forestiers ont un rôle à jouer.

Le 13 novembre, journée de lancement du Forum Forêt :
8 h 45 : Accueil à l'ASIEM (6 rue Albert de Lapparent – 75007 PARIS).
9 h 30 : Introduction : Présentation de la journée. Positionnement du sujet par Jean Jouzel, climatologue, vice-président du GIEC : évolution à l'échelle mondiale, mise en situation, mise en évidence des besoins d'action, la responsabilité de chacun dans l'anticipation et l'adaptation.
10 h 10 : Session 1 : Climat, où en est-on ?
11 h 10 : Session 2 : Comportement des espèces d'arbres : INRA, FNE
12 h 15 : Session 3 : Gestion au quotidien de la forêt : ONF et CNPF-IDF
13 h 20 : Déjeuner-Buffet
14 h 30 : Session 4 : Atténuation du changement climatique, promouvoir la fixation du carbone : INRA et CNPF-IDF
15 h 30 : Table ronde : Politiques, scientifiques et entreprises partenaires : vision et engagement dans la reconnaissance du rôle joué par la forêt et le matériau bois dans le changement climatique, annonce de la création de la fondation Fransylva en présence du ministre en charge des forêts.
17 h 00 : Conclusion.
Venez nombreux, parlez en autour de vous et inscrivez-vous : http://www.forumforet.com !

FORUM
Forestiers 1er capteur de CO_2
Séquestrer . Stocker . Substituer

Actualités

FORÊT ENTREPRISE à l'heure du numérique !

Le CNPF dispose d'une application mobile pour sa revue Forêt-entreprise et ses ouvrages d'édition et de librairie : http://www.foretpriveefrancaise.com/la-revue-foret-entreprise-143780.html.

Vous pouvez télécharger gratuitement l'application multimédia « kiosque forestier », et retrouver la revue directement sur votre smartphone ou votre tablette. Disponible sur Apple Store et Google Play Store. Accessible également sur l'écran de votre ordinateur.

Abonnez-vous en ligne sur ce site et recevez vos codes d'accès !

Les formations de l'IDF en 2016

Le catalogue des formations 2016 de l'IDF, est paru.

Les nouveaux stages :

- Diagnostiquer le dépérissement du chêne pubescent avec la méthode ARCHI
- Prendre en compte le changement climatique pour le choix des essences
- La santé des forêts
- Utiliser les herbicides en forêt
- Connaître les mousses et les fougères de plaine : identification et diagnostic écologique
- Flore des forêts méditerranéenne : de l'identification au diagnostic écologic
- Associations syndicales, ASGF et GIEEF : mode d'emploi
- Constituer et gérer un groupement forestier
- Développer des partenariats et des paiements pour services environnementaux : carbone, eau, biodiversité

Ces formations sont en majorité ouvertes aux propriétaires forestiers.

Tous les renseignements sur les stages sont disponibles sur le site Internet www.foretpriveefrancaise.com en rubrique *Services et formation*.

Vous pouvez également contacter directement l'IDF pour obtenir une fiche détaillée, le catalogue complet, ou toute autre information concernant la formation.
IDF Formation organise également de nombreux stages sur mesure, adaptés à vos besoins.

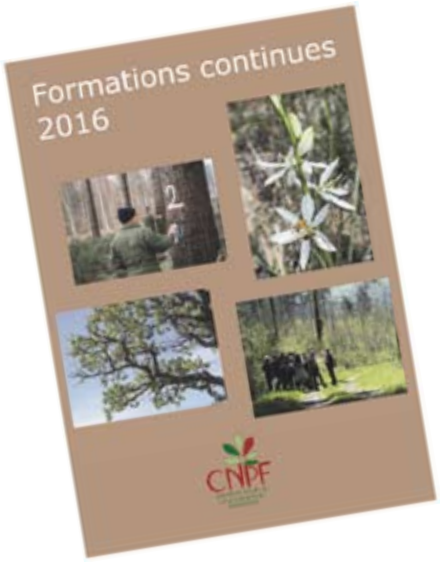

Renseignements : Florent GALLOIS, responsable formation - Inscriptions : Christine Jousselin, assistante formation - IDF - CNPF - 13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLÉANS Cedex 9 - ☎ 02 38 71 91 14 - 🖷 02 38 71 90 63 - 🖃 idf-formation@cnpf.fr

Bulletin de liaison des organismes de la forêt privée de la région Champagne-Ardenne

CRPF

MRFB - Complexe Agricole du Mt Bernard - Route de Suippes
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 65 18 25
03 26 65 47 30
champagneardenne@crpf.fr

Sylvinfo est réalisé par le Centre Régional de la Propriété Forestière de Champagne-Ardenne, par l'Union de la Forêt Privée de Champagne-Ardenne et par les Syndicats des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs Départementaux.

Crédits photos et illustrations : CRPF de Champagne-Ardenne, Syndicats départementaux

Directeur de la publication : Patrice BONHOMME

Directeur de la rédaction : Philippe JUINO

Impression : Imprimerie Le Réveil de la Marne à Épernay (51).

IMPRIMERIE LE RÉVEIL DE LA MARNE